

Etudiant.es du programme de mise à niveau Bari/Maîtrises en droit (passerelle)

## INSCRIPTION EN LIGNE AUX EXAMENS ANNEE ACADEMIQUE 2025-2026

Chère Etudiante, cher Etudiant,

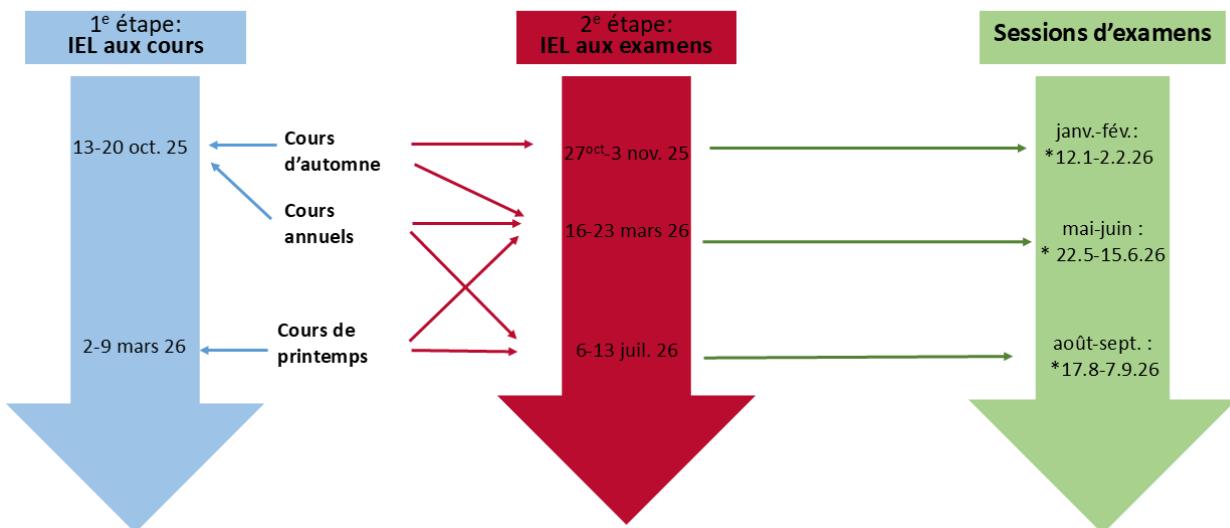
Le formulaire d'inscription aux examens doit être complété en tenant compte des directives suivantes de la Faculté :

### INSCRIPTION AUX EXAMENS

L'inscription au cours en ligne du programme de Mise à niveau Bari/ Maîtrises en droit (passerelle) a été complétée par défaut. Vous choisissez maintenant de vous inscrire aux examens de la session en cours auxquels vous souhaitez vous présenter. Dès l'ouverture des inscriptions en ligne aux examens, un message automatique est envoyé sur votre adresse e-mail universitaire. Pour accéder au formulaire en ligne, vous vous connecterez sur le portail à l'adresse <http://portail.unige.ch> avec votre identifiant et votre mot de passe.

### DELAIS

2025-2026: Inscription en ligne (IEL) / Dates sessions d'examens  
portail.unige.ch



\*Dates sessions d'examens : sous réserve de modifications

### Examen du cours annuel

L'examen est possible uniquement à la session de mai-juin et/ou à la session d'août-septembre.

### Regroupement d'examens

L'examen aura lieu à la fin de la période de l'enseignement du dernier cours du regroupement (exemple : l'examen de « *Droit fiscal/Droit des sociétés* » sera proposé en mai-juin et août-septembre).

## INSCRIPTION A UN REGROUPEMENT D'EXAMENS

Vous devez vous inscrire à un regroupement d'examens après avoir suivi l'ensemble des enseignements qui en font partie dans l'ordre chronologique prévu par le Plan d'études :

*Exemple : Pour pouvoir vous présenter au regroupement d'examens « Droit fiscal et Droit des sociétés », vous devez avoir suivi le cours « Droit fiscal » au semestre d'automne et le cours « Droit des sociétés » aux semestres d'automne et de printemps.*

### **Attention :**

**L'inscription à l'examen du regroupement ne sera possible qu'à l'issue du semestre d'enseignement du dernier cours du regroupement.**

## CONFIRMATION D'INSCRIPTION

L'inscription soumise correctement engendra l'envoi d'un mail de confirmation à votre adresse e-mail étudiant.e avec la liste des examens auxquels l'étudiant.e s'est inscrit.e. Ce mail constitue la **preuve d'inscription**.

**Attention : Aucune inscription tardive** ne sera admise, sauf motifs exceptionnels et attestés. Ne pas confondre l'inscription en ligne *IEL* du portail et *MOODLE* !

## NOTES DES SESSIONS PRECEDENTES

Les notes des examens obtenues aux sessions précédentes sont automatiquement reprises dans le nouveau relevé de notes, sauf si vous vous présentez à nouveau à l'examen. Dans ce cas, la nouvelle note remplace définitivement l'ancienne.

## MALADIE EN COURS DE SESSION (art. 20 RE)

Si vous tombez malade en cours de session, vous devrez remettre au Secrétariat des étudiants, dans les trois jours dès le début de la maladie, un certificat médical pertinent et détaillé accompagné du formulaire « avis d'absence à un examen » dûment rempli (disponible sur internet à l'adresse <https://www.unige.ch/droit/etudiants/directives/>). Des certificats déposés en dehors de ce délai ne sont pas acceptés et vous encourrez les sanctions prévues en cas de défaut sans motif valable.

Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, la Faculté peut décider de soumettre les certificats produits à l'examen du médecin-conseil de la Faculté.

Le Secrétariat des étudiants de la Faculté se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : <https://www.unige.ch/droit/fac/organisation/secretariat>.

Le Vice-Doyen